

CODE D'ÉTHIQUE DE L'ENTRAÎNEUR EN CROSSE

L'entraîneur doit avant tout être conscient de l'importance de son rôle et de l'influence qu'il a sur ses athlètes et sur son entourage. Il doit assumer une mission d'éducation et de formation auprès des athlètes et se montrer digne de cette responsabilité. Afin d'accomplir sa tâche de façon responsable l'entraîneur doit :

1. Connaître et respecter les règles de jeu de la crosse et les défendre en tout temps ;
2. Respecter les décisions des officiels, appuyer ces derniers et exiger un comportement similaire de ses athlètes ;
3. Sensibiliser ses athlètes à l'esprit sportif, encourager et valoriser de tels comportements ;
4. Respecter les adversaires (entraîneurs et athlètes) et exiger un comportement identique de ses propres athlètes ;
5. Apprendre à ses athlètes que les règles de jeu visent à les protéger et à établir des normes permettant de déterminer un gagnant et un perdant ;
6. Avoir des exigences raisonnables envers les athlètes pour ce qui est du temps et de l'énergie demandés pour l'entraînement, la compétition et les autres activités ;
7. Sensibiliser ses athlètes aux problèmes reliés au dopage sportif.